

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 437

18 février 2014

SOMMAIRE

Actavis Acquisition 2 S.à r.l.	20973	Electricité Op der Lann S.à r.l.	20944
Avinci S.A.	20968	Equiplus S.A.	20972
Beim Burg GmbH	20942	Esch dépôt-vente S.A.	20946
BOTP Investments S.A.	20949	Eurinvest	20942
Cartils Holdings S.à r.l.	20951	Europa Transport S.A.	20945
Cedetec S.A.	20965	European Youth Parliament Luxembourg A.s.b.l.	20947
Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l.	20936	Freko Echafaudages S.à r.l.	20973
Centre de Coiffure Paola S.à r.l.	20971	Gathi Succession S.à r.l. SPF	20971
Certus-Bau S.à r.l.	20972	GDS Consulting S.A.	20949
Certus S.à r.l.	20972	Harrow Securities	20976
Chemservice S.A.	20962	HG Financing S.A.	20973
Cherry Estates SA	20963	Lakehouse S.A.	20936
Coortechs S.à r.l.	20973	LIST S.A., Société de gestion de Patrimoi- ne Familial en abrégé, SPF	20936
Crèche Max & Moritz s.à r.l.	20971	Merion Finance	20965
Credit Suisse Real Estate Fund Internatio- nal (Luxembourg) Holding S.A.	20942	NaviTrans Schifffahrt S.à r.l.	20937
Cupressus S.à r.l.	20945	Nummi	20949
Dépann' Auto S.à r.l.	20963	Onvest S.A.	20943
Der Schreiner S.à r.l.	20971	Orgemont S.A.	20944
DeZaRo S.à r.l.	20971	Panelux S.A.	20947
Dominion Investments S.à r.l.	20951	Panhold S.A.	20947
Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l.	20972	Portofino Investments S.A.	20941
Dundeal (International) 6 S.à r.l.	20963	Sfay Group S.A.	20946
Duomos Investment Management S.à r.l.	20939	Späicher-Wullmeis a.s.b.l.	20972
EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l.	20943	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	20930
E.F.G. S.A.	20946	TWR Special Vehicle Operations (Europe) S.A.	20941
Elco-Servitec S.A.	20944	Watson Pharma Actavis S.à r.l.	20973

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.430.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 125 430, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated June 26, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated August 21, 2013, Nr 2031.

The meeting is opened at 2.30 o'clock pm, with Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Petit, private employee, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of four different new classes of shares being classes AG, AH, AI and AJ redeemable shares;

2. Increase of the corporate capital by an amount of 23,380 USD (twenty three thousand three hundred eighty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 3,127,492.90 USD (three million one hundred twenty seven thousand four hundred ninety two United States Dollars and ninety Cents) to 3,150,872.90-USD (three million one hundred fifty thousand eight hundred seventy two United States Dollars and ninety Cents) by the issue of 668 (six hundred sixty eight) new redeemable shares of classes AG, AH, AI and AJ of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares;

3. Decrease of the Company's share capital by an amount of 1,417,756.55 USD (one million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty six United States Dollars and fifty five Cents) in order to lower it from its present amount of 3,150,872.90-USD (three million one hundred fifty thousand eight hundred seventy two United States Dollars and ninety Cents) down to 1,733,116.35 USD (one million seven hundred thirty three thousand one hundred sixteen United States Dollars and thirty five Cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 40,507.33 (forty thousand five hundred seven United States Dollars and thirty three Cents) redeemable shares of class B, E, F, S, AA and AD of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each;

4. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create four different new classes of shares being class AG, AH, AI and class AJ redeemable shares.

Second resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 23,380 USD (twenty three thousand three hundred eighty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 3,127,492.90 USD (three million one hundred twenty seven thousand four hundred ninety two United States Dollars and ninety Cents) to 3,150,872.90-USD (three million one hundred fifty thousand eight hundred seventy two United States Dollars and ninety Cents) by the issue of 668 (six hundred sixty eight) new redeemable shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows:

- 2.26 (two point twenty-six) redeemable shares of class AG;
- 577.75 (five hundred seventy seven point seventy-five) redeemable shares of class AH;
- 65.99 (sixty-five point ninety-nine) redeemable shares of class AI;
- 22 (twenty-two) redeemable shares of class AJ

Third resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the of 668 (six hundred sixty eight) new redeemable shares as follows:

1. Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P.:
 - 2,20 (two point twenty) redeemable shares of class AG having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 561,33 (five hundred sixty one point thirty three) redeemable shares of class AH having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 62,58 (sixty two point fifty eight) redeemable shares of class AI having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 20,86 (twenty point eighty six) redeemable shares of class AJ having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 2. Lee Fixel:
 - 0.06 (zero point six) redeemable shares of class AG having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 16.42 (sixteen point forty two) redeemable shares of class AH having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 1.78 (one point seventy eight) redeemable shares of class AI having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 0.59 (zero point fifty nine) redeemable shares of class AJ having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;
 3. Scott Shleifer:
 - 0.41 (zero point forty one) redeemable shares of class AI having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 0.14 (zero point fourteen) redeemable shares of class AJ having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;
 4. Feroz Dewan:
 - 1,22 (one point twenty two) redeemable shares of class AI having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 0,41 (zero point forty one) redeemable shares of class AJ having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;
- so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 23,380 USD (twenty three thousand three hundred eighty United States Dollars) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 1,417,756.55 USD (one million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty six United States Dollars and fifty five Cents) in order to lower it from its present amount of 3,150,872.90-USD (three million one hundred fifty thousand eight hundred seventy two United States Dollars and ninety Cents) down to 1,733,116.35 USD (one million seven hundred thirty three thousand one hundred sixteen United States Dollars and thirty five Cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 40,507.33 (forty thousand five hundred seven United States Dollars and thirty three Cents) redeemable shares of class B, E, F, SS, AA and AD of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, as follows:

1. Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P.:
 - 198.63 (one hundred ninety eight point sixty three) redeemable shares of class B having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 37,012.71 (thirty seven thousand twelve point seventy one) redeemable shares of class E having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 36.05 (thirty six point five) redeemable shares of class F having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 301.68 (three hundred one point sixty eight) redeemable shares of class S having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 543.54 (five hundred forty three point fifty four) redeemable shares of class AA having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
 - 461.94 (four hundred sixty one point ninety four) redeemable shares of class AD having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each
2. Lee Fixel:

- 143 (one hundred forty three) redeemable shares of class E having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 1.13 (one point thirteen) redeemable shares of class S having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 2.12 (two point twelve) redeemable shares of class AA having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 1.80 (one point eighty) redeemable shares of class AD having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each

3. Scott Shleifer:

- 1,030 (one thousand thirty) redeemable shares of class E having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 0.71 (zero point seventy one) redeemable shares of class F having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 4.53 (four point fifty three) redeemable shares of class S having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 15.17 (fifteen point seventeen) redeemable shares of class AA having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 12.89 (twelve point eighty nine) redeemable shares of class AD having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each

4. Feroz Dewan:

- 715 (seven hundred fifteen) redeemable shares of class E having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 0.71 (zero point seventy one) redeemable shares of class F having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 5.66 (five point sixty six) redeemable shares of class S having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 10.60 (ten point sixty) redeemable shares of class AA having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 9.01 (nine point one) redeemable shares of class AD having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each;

5. The Metal Monkey Trust:

- 0.45 (zero point forty five) redeemable shares of class F having a par value of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each.

The shareholder declares having received payment of 1,417,756.55 USD (one million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty six Dollars and fifty five Cents).

Fifth resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 1,733,116.35 USD (one million seven hundred thirty three thousand one hundred sixteen United States Dollars and thirty five Cents) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 913.68 (nine hundred thirteen point sixty eight) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 1,733.08 (one thousand seven hundred thirty three point eight) redeemable shares of class F, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 2,348 (two thousand three hundred forty eight) redeemable shares of class N, 742 (seven hundred forty two) redeemable shares of class Q, 289.87 (two hundred eighty nine point eighty seven) redeemable shares of class U, 179.34 (one hundred seventy nine point thirty four) redeemable shares of class V, 216.35 (two hundred sixteen point thirty five) redeemable shares of class W, 160.51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class X, 290.21 (two hundred ninety point twenty one) redeemable shares of class AB, 516.32 (five hundred sixteen point thirty two) redeemable shares of class AC, 70.99 (seventy point ninety nine) redeemable shares of class AE, 365.26 (three hundred sixty five point twenty six) redeemable shares of class AF, 2.26 (two point twenty-six) redeemable shares of class AG, 577.75 (five hundred seventy seven and seventy five) redeemable shares of class AH, 65.99 (sixty-five point ninety-nine) redeemable shares of class AI and 22 (twenty two) redeemable shares of class AJ of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.00 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Four Parent S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 430, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 juin 2013 publié au Mémorial C N° 2031 du 21 août 2013.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de quatre différentes nouvelles classes de parts sociales étant les classes AG, AH, AI et AJ de parts sociales rachetables;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 23.380 USD (vingt-trois mille trois cent quatre-vingt Dollars US) pour le porter de son montant actuel de 3.127.492,90 USD (trois millions cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) à 3.150.872,90.-USD (trois millions cent cinquante mille huit cent soixante-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) par l'émission de 668 (six cent soixante-huit) nouvelles parts sociales rachetables de classes AG, AH, AI et AJ d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;

3. Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 1.417.756,55 USD (un million quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante-six Dollar US cinquante-cinq Cents) pour le porter de son montant actuel de 3.150.872,90.-USD (trois millions cent cinquante mille huit cent soixante-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) à 1.773.116,35 USD (un million sept cent soixante-treize mille cent seize Dollars US et trente-cinq Cents) par remboursement aux associés et par annulation de 40.507,33 (quarante mille cinq cent sept virgule trente-trois) parts sociales rachetables de classes B, E, F, S, AA et AD d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US);

4. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer quatre différentes nouvelles classes de parts sociales rachetables étant les classes AG, AH, AI et AJ.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 23.380 USD (vingt-trois mille trois cent quatre-vingt Dollars US) pour le porter de son montant actuel de 3.127.492,90 USD (trois millions cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) à 3.150.872,90.-USD (trois millions cent cinquante mille huit cent soixante-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) par l'émission de 668 (six cent soixante-huit)

nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit:

- 2,26 (deux virgule vingt-six) parts sociales rachetables de classe AG;
- 577,75 (cinq cent soixante-dix-sept virgule soixante-quinze) parts sociales rachetables de classe AH;
- 65,99 (soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe AI;
- 22 (vingt-deux) parts sociales rachetables de classe AJ

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 668 (six cent soixante-huit) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

1. Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P.:

- 2,20 (deux virgule vingt) parts sociales rachetables de classe AG ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 561,33 (cinq cent soixante et un virgule trente-trois) parts sociales rachetables de classe AH ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 62,58 (soixante-deux virgule cinquante-huit) parts sociales rachetables de classe AI ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 20,86 (vingt virgule quatre-vingt-six) parts sociales rachetables de classe AJ ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

2. Lee Fixel:

- 0,06 (zéro virgule zéro six) parts sociales rachetables de classe AG ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 16,42 (seize virgule quarante-deux) parts sociales rachetables de classe AH ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 1,78 (un virgule soixante-dix-huit) parts sociales rachetables de classe AI ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 0,59 (zéro virgule cinquante-neuf) parts sociales rachetables de classe AJ ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

3. Scott Shleifer:

- 0,41 (zéro virgule quarante et une) parts sociales rachetables de classe AI ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 0,14 (zéro virgule quatorze) parts sociales rachetables de classe AJ ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

4. Feroz Dewan:

- 1,22 (un virgule vingt-deux) parts sociales rachetables de classe AI ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 0,41 (zéro virgule quarante et une) parts sociales rachetables de classe AJ ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 23.380 USD (vingt-trois mille trois cent quatre-vingt Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 1.417.756,55 USD (un million quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante-six Dollar US et cinquante-cinq Cents) pour le porter de son montant actuel de 3.150.872,90.-USD (trois millions cent cinquante mille huit cent soixante-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) à 1.733.116,35 USD (un million sept cent trente-trois mille cent seize Dollars US et trente-cinq Cents) par remboursement aux associés et par annulation de 40.507,33 (quarante mille cinq cent sept virgule trente-trois) parts sociales rachetables de classes B, E, F, S, AA et AD d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) comme suit:

1. Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P.:

- 198,63 (cent quatre-vingt-dix-huit virgule soixante-trois) parts sociales rachetables de classe B ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 37.012,71 (trente-sept mille douze virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe E ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 36,05 (trente-six virgule zéro cinq) parts sociales rachetables de classe F ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 301,68 (trois cent un virgule soixante-huit) parts sociales rachetables de classe S ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 543,54 (cinq cent quarante-trois virgule cinquante-quatre) parts sociales rachetables de classe AA ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 461,94 (quatre cent soixante et un virgule quatre-vingt-quatorze) parts sociales rachetables de classe AD ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.

2. Lee Fixel:

- 143 (cent quarante-trois) parts sociales rachetables de classe E ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 1,13 (un virgule treize) parts sociales rachetables de classe S ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 2,12 (deux virgule douze) parts sociales rachetables de classe AA ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 1,80 (un virgule quatre-vingts) parts sociales rachetables de classe AD ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune

3. Scott Shleifer:

- 1.030 (mille trente) parts sociales rachetables de classe E ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 0,71 (zéro virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 4,53 (quatre virgule cinquante-trois) parts sociales rachetables de classe S ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 15,17 (quinze virgule dix-sept) parts sociales rachetables de classe AA ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 12,89 (douze virgule quatre-vingt-neuf) parts sociales rachetables de classe AD ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune

4. Feroz Dewan:

- 715 (sept cent quinze) parts sociales rachetables de classe E ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 0,71 (zéro virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 5,66 (cinq virgule soixante-six) parts sociales rachetables de classe S ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 10,60 (dix virgule soixante) parts sociales rachetables de classe AA ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 9,01 (neuf virgule zéro un) parts sociales rachetables de classe AD ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune

5. The Metal Monkey Trust:

- 0,45 (zéro virgule quarante-cinq) parts sociales rachetables de classe F ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.

Les associés reconnaissent avoir reçu le paiement d'un montant de 1.417.756,55 USD (un million quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante-six Dollars US cinquante-cinq Cents).

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de 35,-USD (trente-cinq Dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 1.733.116,35 USD (un million sept cent trente-trois mille cent seize Dollars US et trente-cinq Cents) représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 913,68 (neuf cent treize virgule soixante-huit) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 1.733,08 (mille sept cent trente-trois virgule zéro huit) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales rachetables de classe L, 2.348 (deux mille trois cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe N, 742 (sept cent quarante deux) parts sociales rachetables de classe Q, 289,87 (deux cent quatre vingt neuf virgule quatre-vingt-sept) parts sociales rachetables de classe U, 179,34 (cent soixante-dix-neuf virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, 216,35 (deux cent seize virgule trente-cinq) parts sociales rachetables de classe W, 160,51 (cent soixante virgule cinquante et un) parts sociales rachetables de classe X, 290,21 (deux cent quatre-vingt-dix virgule vingt et un) parts sociales rachetables de classe AB, 516,32 (cinq cent seize virgule trente-deux) parts sociales rachetables

de classe AC, 70,99 (soixante-dix virgule quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe AE, 365,26 (trois cent soixante-cinq virgule vingt-six) parts sociales rachetables de classe AF, 2,26 (deux virgule vingt-six) parts sociales rachetables de classe AG, 577,75 (cinq cent soixante-dix-sept virgule soixante-quinze) parts sociales rachetables de classe AH, 65,99 (soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe AI et 22 (vingt-deux) parts sociales rachetables de classe AJ ayant une valeur nominale de 35,-USD (trente-cinq Dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 00.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.SILVESTRO, V.PETIT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59221. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014002661/351.

(140001612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

LIST S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial en abrégé, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.340.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014007754/15.

(140007664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Lakehouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7344 Steinsel, 20, rue des Sangliers.

R.C.S. Luxembourg B 142.414.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014007741/12.

(140008339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.310.

Rectificatif aux comptes annuels déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 5 novembre 2013 sous la référence L130188403

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014007426/14.

(140008378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

NaviTrans Schiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 15A, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 183.231.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am 4. Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Martin DEYMANN, geboren zu Haren (Bundesrepublik Deutschland) am 31. Oktober 1970, wohnhaft in D-49733 Haren, Am Yachthafen 18 und

2. Frau Tanja DEYMANN, geboren zu Haren (Bundesrepublik Deutschland) am 11. Dezember 1975, wohnhaft in D-49733 Haren, Am Yachthafen 18.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Binnenschiffahrtsunternehmens, sowie die Personalstellung für eigene und weitere Binnenschiffe. Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist „NaviTrans Schiffahrt S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die jährliche Bilanz erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Das Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Anteile werden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Martin DEYMANN,	
fünzig Anteile	50
2. Frau Tanja DEYMANN,	
fünzig Anteile	50
TOTAL: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr € 1.100,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Kompargenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in 15a, route d'Echternach, 6617 Wasserbillig.

2. Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt

- Herr Ralph VAN BEEK, geboren zu Duisburg (Bundesrepublik Deutschland) am 23. März 1969, wohnhaft in D-45481 Mülheim an der Ruhr, Sommerfeld 16, vorbenannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift in allen Fällen verpflichten kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: DEYMANN M., DEYMANN T., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/12/2013. Relation: EAC/2013/15921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08/01/2014.

Référence de publication: 2014005511/105.

(140004967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Duomos Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 182.753.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Duomos Investment Management S.à r.l.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 182.753, constituée suivant acte reçu le 6 décembre 2013, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas de Mevius, demeurant à Bruxelles, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent vingt-cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent quatorze millions huit cent vingt mille deux cents euros (EUR 114.820.200.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à cent quatorze millions huit cent trente-deux mille sept cents euros (EUR 114.832.700.-), par l'émission de un million cent quarante-huit mille deux cent deux (1.148.202) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

2.- Souscription par Duomos Sprl, une société à responsabilité de droit belge, ayant son siège social au 52, rue Gachard, B-1050 Bruxelles.

3.- Libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (99.500) actions de la société Eugénie Patri Sébastien S.A. («EPS»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, cet apport étant évalué à cent quatorze millions huit cent vingt mille deux cents euros (EUR 114.820.200.-).

4.- Acceptation par les gérants de la Société.

5.- Modification afférente de l'article 5.1. des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, il a été décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de cent quatorze millions huit cent vingt mille deux cents euros (EUR 114.820.200.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à cent quatorze millions huit cent trente-deux mille sept cents euros (EUR 114.832.700.-), par l'émission de un million cent quarante-huit mille deux cent deux (1.148.202) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, à souscrire par Duomos Sprl, une société à responsabilité de droit belge, ayant son siège social au 52, rue Gachard, B-1050 Bruxelles.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription des un million cent quarante-huit mille deux cent deux (1.148.202) parts sociales nouvelles, la société Duomos Sprl, une société à responsabilité de droit belge, ayant son siège social au 52, rue Gachard, B-1050 Bruxelles.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée Duomos Sprl, ici représentée en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les un million cent quarante-huit mille deux cent deux (1.148.202) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (99.500) actions de la société Eugénie Patri Sébastien S.A. («EPS»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, cet apport étant évalué à cent quatorze millions huit cent vingt mille deux cents euros (EUR 114.820.200.-).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce de la société Eugénie Patri Sébastien S.A., son bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chaque société attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport.

Duomos Sprl, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants.

Sont alors intervenus Monsieur Thomas de Mevius et Monsieur Fons Mangen, gérants de la Société.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Thomas de Mevius et Monsieur Fons Mangen marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent quatorze millions huit cent trente-deux mille sept cents euros (EUR 114.832.700.-), représenté par un million cent quarante-huit mille trois cent vingt-sept (1.148.327) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.MANGEN, R.UHL, T.DE MEVIUS, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58074. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014005229/97.

(140005210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

TWR Special Vehicle Operations (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 28.498.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 janvier 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme TWR SPECIAL VEHICLE OPERATIONS (EUROPE) S.A., en liquidation (N° R.C.S. B 28498), avec siège social à L- Hesperange, 4, rue des Joncs, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Deborah SUTTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2014007313/17.

(140007855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Portofino Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 87.512.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Régis DEJAEGHERE, dirigeant de sociétés, né à Croix (59) (France), le 25 octobre 1958, demeurant à B7780 Comines, 5A, rue de la Morte Lys (Belgique),

ici représenté par Monsieur Denis BRETTNACHER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "PORTOFINO INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87512, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1173 du 5 août 2002;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

k) Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération des titres au porteur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005617/57.

(140005246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Credit Suisse Real Estate International ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007437/12.

(140007808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Beim Burg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, Steil 9.

R.C.S. Luxembourg B 102.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007395/10.

(140007825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Eurinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 112.452.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Renaud Vercouter

Administrateur

Référence de publication: 2014007555/12.

(140008296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007509/10.

(140007963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Onvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.129.

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ONVEST S.A.", avec siège social à L-9775 Weicherdange, Maison 11A, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 659 du 7 avril 2011, les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Audrey LENERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Julien MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Weicherdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-9775 Weicherdange, Maison 11A à L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire.

2. Changement subséquent de l'article 2 alinéa 1 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L- 9775 Weicherdange, Maison 11A à L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. al.1.** "Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de neuf cents euros (900.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LENERT, J. MOERENHOUT, C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57649. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005562/57.

(140005267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Elco-Servitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 25.321.

Le bilan et le compte Pertes & Profits au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2014.

ELCO SERVITEC

7, rue Christophe Plantin

L-2339 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014007529/15.

(140008012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Electricité Op der Lann S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9536 Wiltz, 7A, avenue Nic Kreins.

R.C.S. Luxembourg B 143.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007513/10.

(140007823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Orgemont S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.996.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme ORGEMONT S.A. (N° R.C.S. B 42996), ayant eu son siège social à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Anne BAULER
Le liquidateur

Référence de publication: 2014007307/16.

(140007850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Cupressus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 153.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007439/10.

(140008510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Europa Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkärrech.
R.C.S. Luxembourg B 33.985.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor der Notarin Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitze in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EUROPA TRANSPORT S.A., mit Sitz in 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 33.985, gegründet gemäß Urkunde von Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, vom 21. Februar 1989, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 179 vom 30. Juni 1989. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond SCHROEDER, Notar mit damaligem Amtssitz in Mersch, vom 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 524 vom 4. April 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Bankkaufmann, Berufsanschrift in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Corinne PETIT, Privatbeamtin, mir Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Robert LANGMANTEL, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. Die Aktionäre sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Sitzverlegung von 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg nach 6-8, Op der Ahlkärrech, L-6776 Grevenmacher und dementsprechende Satzungsänderung des zweiten (2.) Absatzes, erster (1.) Satz des ersten (1.) Artikels der Satzung.

2. Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Erster und einziger Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz von 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg nach 6-8, Op der Ahlkärrech, L-6776 Grevenmacher zu verlegen und demnach Artikel 1 (Absatz 2, Satz 1) der Satzung, wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1. (Absatz 2, Satz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft für die gegenwärtige Urkunde obliegen, werden auf etwa eintausend Euro (1.000.- EUR) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59908. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005285/55.

(140005626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Sfay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.285.

Je, soussigné,

Hendrik H.J. KEMMERLING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 22/03/1965 à Heerlen (PAYS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

Sfay Group S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 109.285

Date effective: le 7 janvier 2014.

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2014007176/17.

(140007070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Esch dépôt-vente S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 12, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 85.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Esch dépôt-vente SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014007515/11.

(140007770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

E.F.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 35.897.

Le bilan et le compte Pertes & Profits au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2014.
EFG
7, rue Christophe Plantin
L-2339 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014007506/15.

(140007978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**Panhold S.A., Société Anonyme,
(anc. Panelux S.A.).**

Siège social: L-6933 Mensdorf, rue Strachen.
R.C.S. Luxembourg B 6.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2014.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2014003160/12.

(140002524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

European Youth Parliament Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7562 Mersch, 19, rue Quatre-Vents.
R.C.S. Luxembourg F 9.698.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Azevedo Patrick, étudiant, demeurant à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise
2. Brown William, étudiant, demeurant à Luxembourg, de nationalité anglaise et française
3. Ewen Bob, étudiant, demeurant à Lingten, de nationalité luxembourgeoise
4. Lohr Mathieu, étudiant, demeurant à Mersch, de nationalité luxembourgeoise
5. Roukoz Philippe, étudiant, demeurant à Strassen, de nationalité luxembourgeoise
6. Franco Valeria, étudiant, demeurant à Itzeg, de nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de European Youth Parliament Luxembourg A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de poursuivre au Luxembourg toute activité permettant de promouvoir la dimension européenne dans l'éducation, la formation et le développement personnel des jeunes; contribuer au développement du parlement européen des jeunes et favoriser la participation des jeunes à ses activités; intéresser les jeunes au développement et à l'avenir de l'Europe; encourager les jeunes à participer à la vie civique, sociale et démocratique et à prendre des initiatives; favoriser les liens entre les jeunes ayant participé à des activités du parlement européen des jeunes

Art. 3. L'association a son siège social à 19 Rue Quatre-Vents L-7562 Mersch. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année scolaire, débutant le 15 septembre.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale ayant atteint l'âge de 15 ans, étant disposée à soutenir les objectifs de European Youth Parliament Luxembourg asbl. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration,
- en cas d'une décision d'exclusion votée par au moins 2/3 de l'assemblée générale.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier, et chargé des relations publiques. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. L'organisation est valablement engagée par la signature collective du président ou du vice-président du conseil d'administration, conjointement avec celle d'un membre du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Tout nouveau membre de l'Association sera tenu de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014000697/96.

(130224603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

GDS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014007625/12.

(140007999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

BOTP Investments S.A., Société Anonyme, (anc. Nummi).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.060.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE THIRTIETH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "NUMMI", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg, number B 142060, incorporated by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 24th of September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2554 on the 18th of October 2008.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Christophe JASICA, employee, residing professionally at Howald, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Géraldine YERNAUX, employee, residing professionally at Howald.

The meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally at Howald.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the company's denomination from "NUMMI" into "BOTP INVESTMENTS S.A.",
2. Amendment of article 1 of the statutes, regarding to the denomination of the Company.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution.

The extraordinary general meeting resolves to change the denomination of the Company from "NUMMI" into "BOTP INVESTMENTS S.A.".

Second resolution.

As a result of the above taken resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 1.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "BOTP INVESTMENTS S.A."»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "NUMMI", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg numéro B 176335, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2554 du 18 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de "NUMMI" en "BOTP INVESTMENTS S.A.".

2. Modification subséquente du premier article des statuts en rapport avec la dénomination sociale.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de "NUMMI" en "BOTP INVESTMENTS S.A.".

Deuxième résolution.

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier article des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BOTP INVESTMENTS S.A."»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'assemblée et aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/24. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014003793/96.

(140003350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Dominion Investments S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.445.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 December 2013.

Dominion Investments S.à r.l.

Paul Galliver

Manager B

Référence de publication: 2014007490/14.

(140008259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Cartils Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.095.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen. On the twenty fourth day of December.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "STERAP CORPORATION N.V.", with its former registered office at Curaçao, Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, 2nd floor, Willemstad, incorporated in Curaçao on July 4, 1990, recorded in the Trade Register of Curaçao under the number 79581.

The meeting is opened by Mrs Ekaterina DUBLET, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Josette MOLITOR, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list will be kept at the notary's office.

The proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares, representing the entire issued capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Transfer of the registered office and of the place of the central administration of the company from Curaçao to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), adoption by the company of the Luxembourg nationality and of the legal form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") without discontinuity of the legal status of the company.

2) Resignation of Intertrust (Curacao) B.V. and Intertrust (Luxembourg) S.A. as directors of the company and discharge for the performance of their mandate.

3) Adoption of the following corporate object:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance for resale and dispose of real estate or real estate companies located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

4) Adoption of the Euro as currency of the capital and subsequent conversion of the existing share capital of USD 30,000.- into EUR 22,132.09 at the exchange rate of USD 1.- equal to EUR 0.7377363.

5) Cancellation of the nominal value of the shares.

6) Increase of the capital to the extent of EUR 7,867.91 in order to increase it from its current amount of EUR 22,132.09 to EUR 30,000.- without issuing new shares and by transferring EUR 7,867.91 from the share premium account to the capital account.

7) Adoption of a nominal value of EUR 1.- per share.

8) Adoption of a) the name "Cartils Holdings S.à r.l.", b) the following articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French; the English version prevailing:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Cartils Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and

brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure."

9) Confirmation of Mrs. Dorothee MC HUIJNEN-CLAESSENS, born on May 5, 1956 in Breukelen, the Netherlands, and residing at Gabriellalei 14, B 2930 Brasschaat, Belgium, as owner of 2,003 shares of the company.

10) Confirmation of Mr. Constantijn C HUIJNEN, born on November 6, 1989 in Breda, the Netherlands, and residing at 7a Avenue Studios, Sydney Close, Chelsea, SW3 6HW, London, United Kingdom, as owner of 27,997 shares of the company.

11) Appointment of Mr. Hans DE GRAAF, company director, born on April 19, 1950 in Reeuwijk, the Netherlands, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as manager for an unlimited duration.

12) Appointment of Mrs. Chantal SCHMIT, company director, born on June 1, 1957 in Arlon, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as manager for an unlimited duration.

13) Establishment of the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

IV.- The following documents have been produced to the present shareholders meeting in relation with the above stipulated agenda:

- a copy of the resolution adopted by the shareholders meeting in Curaçao on December 24, 2013 regarding the transfer of the registered office and the place of central administration of the company from Curaçao to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

- a copy of an excerpt of Trade and Companies Register of Curaçao dated December 16, 2013 and certifying that the company is duly incorporated and not in process of liquidation;

- a valuation certificate issued by the company.

- an interim balance sheet dated November 27, 2013.

Said documents, signed "ne varietur" by the members of the board and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

V.- The President declares:

That the company decides to establish its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The shareholders of the company have already decided to transfer the registered office of the company to Luxembourg, the present general meeting being called upon to vote and approve for a second time the transfer of the registered office from Curaçao to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present general meeting to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the articles of association into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a board of managers.

The general meeting, after having duly acknowledged the statements made by the President and after having duly considered all the submitted documents, has then taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office and the place of the central administration of the company from Curaçao to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and to have adopted by the company the Luxembourg nationality and the legal form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") without discontinuity of the legal status of the company.

The adoption by the company of the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") has been subject to a valuation certificate issued by the company.

The meeting records and accepts the description and substance of the assets and liabilities of the company as results from the valuation certificate issued by the company and the interim balance sheet of the company as of November 27, 2013. The meeting decides the whole of said balance sheet will correspond to the opening balance sheet of the Luxembourg company.

The above mentioned valuation certificate and the interim balance sheet of the company after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be submitted to the registration authorities.

Second resolution

The meeting decides to give discharge to the resigning directors of the company, namely Intertrust (Curacao) B.V. and Intertrust (Luxembourg) S.A., for the performance of their mandate.

Third resolution

The meeting decides to adopt the following corporate object:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance for resale and dispose of real estate or real estate companies located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the Euro as currency of the capital and to convert the existing share capital of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-) into twenty two thousand one hundred and thirty two Euro and nine Cent (EUR 22,132.09) at the exchange rate of one United States Dollar (USD 1.-) equal to zero point seven three seven seven three six three Euro (EUR 0.7377363).

Fifth resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of the shares.

Sixth resolution

The meeting decides to increase the capital to the extent of seven thousand eight hundred and sixty seven Euro and ninety one Cent (EUR 7,867.91) in order to raise it from its current amount of twenty two thousand one hundred and thirty two Euro and nine Cent (EUR 22,132.09) to thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) without issuing new shares and by transferring seven thousand eight hundred and sixty seven Euro and ninety one Cent (EUR 7,867.91) from the share premium account to the capital account.

Proof of the existence and of the amount of the share premium account has been given to the undersigned notary by the above named interim balance sheet of the company.

The interim balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be submitted to the registration authorities.

Seventh resolution

The meeting decides to adopt a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

Eighth resolution

The meeting decides to adopt the name "Cartils Holdings S.a r.l." and the articles of association of a Luxembourg private limited company as specified in point 8. of the agenda of the present meeting in English and French, the English version prevailing.

Transitional provisions

The first financial year in the Grand-Duchy of Luxembourg shall begin on the present date to end on December 31, 2013.

Ninth resolution

The meeting decides to confirm Mrs. Dorothee MC HUIJNEN-CLAESSENS, born on May 5, 1956 in Breukelen, the Netherlands, and residing at Gabriellalei 14, B 2930 Brasschaat, Belgium, as owner of two thousand and three (2,003) shares of the company.

Tenth resolution

The meeting decides to confirm Mr. Constantijn C. HUIJNEN, born on November 6, 1989 in Breda, the Netherlands, and residing at 7a Avenue Studios, Sydney Close, Chelsea, SW3 6HW, London, United Kingdom, as owner of twenty seven thousand nine hundred and ninety seven (27,997) shares of the company.

Eleventh resolution

The meeting decides to appoint Mr. Hans DE GRAAF, company director, born on April 19, 1950 in Reeuwijk, the Netherlands, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchsees Charlotte, as manager for an unlimited duration.

Twelfth resolution

The meeting decides to appoint Mrs. Chantal SCHMIT, company director, born on June 1, 1957 in Arlon, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchsees Charlotte, as manager for an unlimited duration.

Thirteenth resolution

The meeting decides to establish the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about Euros 2,200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize. Le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STERAP CORPORATION N.V.", avec son ancien siège à Curaçao, Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, 2^{ème} étage, Willemstad, constituée à Curaçao le 4 juillet 1990, immatriculée au Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro 79581.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, qui désigne comme secrétaire Madame Josette MOLITOR, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, employé, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence sera gardée à l'étude du notaire.

Les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social émis, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège et de l'administration centrale de la société de Curaçao à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sans interruption de la personnalité juridique de la société.

2) Démission d'Intertrust (Curaçao) B.V. et d'Intertrust (Luxembourg) S.A. comme administrateurs de la société et décharge pour l'exercice de leur mandat.

3) Adoption de l'objet social suivant:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la valorisation en vue de la revente et l'aliénation de biens immobiliers ou de sociétés immobilières situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

4) Adoption de l'Euro comme devise du capital et conversion subséquente du capital social de USD 30.000,- à EUR 22.132.09 au taux de change de USD 1,- égal à EUR 0.7377363.

5) Annulation de la valeur nominale des actions.

6) Augmentation du capital à concurrence de EUR 7.867,91 pour le porter de son montant actuel de EUR 22.132.09 à EUR 30.000,- sans émission de nouvelles actions et par le transfert de EUR 7.867,91 du compte prime d'émission au compte capital.

7) Adoption d'une valeur nominale de EUR 1.- par action.

8) Adoption de a) la dénomination "Cartils Holdings S.à r.l.", b) des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Cartils Holdings S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile."

9) Confirmation de Madame Dorothee MC HUIJNEN-CLAESSENS, née le 5 mai 1956 à Breukelen, Pays-Bas, et demeurant à Gabriellalei 14, B 2930 Brasschaat, Belgique, comme propriétaire de 2.003 parts sociales de la société.

10) Confirmation de Monsieur Constantijn C HUIJNEN, né le 6 novembre 1989 à Breda, Pays-Bas, et demeurant à 7a Avenue Studios, Sydney Close, Chelsea, SW3 6HW, Londres, Royaume-Uni, comme propriétaire de 27.997 parts sociales de la société.

11) Nomination de Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérant pour une durée indéterminée.

12) Nomination de Madame Chantal SCHMIT, administrateur de sociétés, née le 1^{er} juin 1957 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérante pour une durée indéterminée.

13) Fixation du siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

IV.- Les documents suivants ont été présentés à l'assemblée générale des associés en relation avec l'ordre du jour:

- une copie de la décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires à Curaçao le 24 décembre 2013 en relation avec le transfert du siège social et de l'administration centrale de la société de Curaçao à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- une copie de l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés de Curaçao daté du 16 décembre 2013 et certifiant que la société est valablement constituée et non en cours de liquidation;

- un certificat d'évaluation émis par la société.

- un bilan intérimaire daté du 27 novembre 2013.

Les documents prévus, signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte.

V.- Le Président déclare que:

La société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de la société ont déjà décidé de transférer le siège social de la société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Curaçao à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, ainsi que de procéder à l'élection d'un conseil de gérance.

Sur ce, l'Assemblée Générale, après avoir pris acte des déclarations faites par le Président et après avoir examiné les documents qui lui ont été soumis, aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège et l'administration centrale de la société de Curaçao à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de faire adopter par la société la nationalité luxembourgeoise et la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sans interruption de la personnalité juridique de la société.

L'adoption par la société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée a fait l'objet d'un certificat d'évaluation émis par la société.

L'assemblée prend acte et accepte la description et la substance des actifs et passifs de la société, tels qu'ils résultent du certificat d'évaluation émis par la société et du bilan de la Société daté du 27 novembre 2013. L'assemblée décide que ce bilan correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée de la société au Luxembourg.

Le certificat d'évaluation ci-avant mentionné et le bilan intérimaire de la société, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de la société, à savoir Intertrust (Curaçao) B.V. et Intertrust (Luxembourg) S.A., pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la valorisation en vue de la revente et l'aliénation de biens immobiliers ou de sociétés immobilières situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme devise du capital et de convertir le capital social existant de trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 30.000,-) en vingt-deux mille cent trente-deux Euros et neuf Cents (EUR 22.132,09) au taux de change d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) égal à zéro virgule sept trois sept trois six trois Euro (EUR 0,7377363).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de sept mille huit cent soixante-sept Euros et quatre-vingt-onze Cents (EUR 7.867,91) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cent trente-deux Euros et neuf Cents (EUR 22.132,09) à trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 30.000,-) sans émission de nouvelles actions et par le transfert de sept mille huit cent soixante-sept Euros et quatre-vingt-onze Cents (EUR 7.867,91) du compte prime d'émission au compte capital.

La preuve de l'existence et du montant du compte prime d'émission a été donnée au notaire soussigné par la production du bilan intérimaire ci-avant mentionné de la société.

Le bilan intérimaire, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Septième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "Cartils Holdings S.à r.l." et les statuts d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise comme spécifiés dans le point 8. de l'ordre du jour de la présente assemblée en anglais et en français, la version anglaise prévalant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de confirmer Madame Dorothee MC HUIJNEN-CLAESSENS, née le 5 mai 1956 à Breukelen, Pays-Bas, et demeurant à Gabriellalei 14, B 2930 Brasschaat, Belgique, comme propriétaire de deux mille trois (2.003) parts sociales de la société.

Dixième résolution

L'assemblée décide de confirmer Mr. Constantijn C. HUIJNEN, né le 6 novembre 1989 à Breda, Pays-Bas, et demeurant à 7a Avenue Studios, Sydney Close, Chelsea, SW3 6HW, Londres, Royaume-Uni, comme propriétaire de vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-sept (27.997) parts sociales de la société.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérant pour une durée indéterminée.

Douzième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Chantal SCHMIT, administrateur de sociétés, née le 1^{er} juin 1957 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérante pour une durée indéterminée.

Treizième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à Euros 2.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 décembre 2013. Relation: RED/2013/2380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 janvier 2014.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014002856/603.

(140002357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Chemservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten.

R.C.S. Luxembourg B 127.345.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007463/10.

(140008016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Cherry Estates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007464/10.

(140008266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Dépann' Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 25.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEPANN'AUTO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014007499/11.

(140007726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Dundeal (International) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.842.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,413 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Laure Jacquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on 11 December 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeeal (International) 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 12 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3053 of 18 December 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred one euro (EUR 12,501.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.842 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 22 May 2013 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1778 of 24 July 2013, relation: LAC/2013/23549, filed with the Register of commerce and companies on 7 June 2013 under reference of publication 2013074172/123 (the "Deed"). The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to enact that the Deed contains a material error.

On 22 May 2013, the extraordinary general meeting of shareholders of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) by subscribing to one new share with a nominal value of one

euro (EUR 1.-) and to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the said capital increase.

In the section "Subscription/Payment" of the Deed, the amount of the share premium and of the receivable with respect to the capital increase is not correct. The amount of the share premium shall be amended from "two million nine hundred thirty-seven thousand one hundred seventy-four euro (EUR 2,937,174.-)" to "two million nine hundred thirty thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 2,930,187.-)" and the amount of the receivable from "two million nine hundred thirty-seven thousand one hundred seventy-five euro (EUR 2,937,175.-)" to "two million nine hundred thirty thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 2,930,188.-)".

Therefore, the section "Subscription/Payment" shall now read as follows:

"Subscription/Payment:

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to the one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to fully pay such shares together with a share premium of two million nine hundred thirty thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 2,930,187.-) by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of two million nine hundred thirty thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 2,930,188.-) (the "Receivable").

The Sole shareholder declares that the other provisions of the Deed will remain unchanged.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six hundred euro (EUR 600).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mils treize, le douze décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.413 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Laure Jacquet, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 11 décembre 2013, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte du notaire soussigné, du 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3053, du 18 décembre 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501), ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.842 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 mai 2013 par un acte de Maître Cosita Delvaux, agissant en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1778, du 24 juillet 2013, relation: LAC/2013/23549, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 7 juin 2013 sous la référence de publication 2013074172/123 («l'Acte»).

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Acte contient une erreur matérielle.

Le 22 mai 2013, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) en souscrivant à une nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital.

Dans la section «Souscription/Paiement» de l'Acte, les montants de la prime d'émission et de la créance ne sont pas corrects. Le montant de la prime d'émission doit être modifié afin de passer de «deux millions neuf cent trente-sept mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 2.937.174,-)» à «deux millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR

2.930.187,-)» et le montant de la créance de «deux millions neuf cent trente-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 2.937.175,-)» à «deux millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.930.188,-)».

Par conséquent, la section «Souscription/Paiement» de l'Acte aura désormais la teneur suivante:

«Souscription/Paiement:

"Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de deux millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 2.930.187,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de deux millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.930.188,-) (la "Créance")."

L'Associé unique déclare que les autres dispositions de l'Acte resteront inchangées.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six cents euros (EUR 600.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Jacquet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57204. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014005228/116.

(140005253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Cedetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 15, rue Milbich.

R.C.S. Luxembourg B 103.210.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2014.

Référence de publication: 2014007453/10.

(140008194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Merion Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.388.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December,

Before Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Merion Finance, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 12,500 having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 182.388 (the "Company").

There appeared Turnberry Rubicon Limited Partnership, a limited partnership duly established and validly existing under the laws of Scotland, having its registered office address at 3-5 Melville Street, Edinburgh EH3 7PE, Scotland and registered with the Companies House for Scotland under number SL014578 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of GBP 12,500 to GBP 12,600 by way of the issuance of 100 new shares with a global share premium attached;

2. Subscription and payment of the new shares and the attached share premium by way of a contribution in cash by the Sole Shareholder of the Company;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 100 (one hundred British Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred British Pound Sterling) to GBP 12,600 (twelve thousand six hundred British Pound Sterling) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound Sterling) with an aggregate global share premium attached of an amount of GBP 154,999,900 (one hundred fifty four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred British Pound Sterling) to be allocated to (i) the freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of GBP 154,998,640 (one hundred fifty-four million nine hundred ninety-eight thousand six hundred forty British Pound Sterling) and (ii) the legal reserve up to an amount of GBP 1,260 (one thousand two hundred sixty British Pound Sterling) (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an aggregate amount of GBP 155,000,000 (one hundred fifty-five million British Pound Sterling) (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash of an amount of GBP 155,000,000 (one hundred fifty-five million British Pound Sterling), (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the Increase of Capital by subscribing to the New Shares for an amount of GBP 100 (one hundred British Pound Sterling) and paying the global share premium attached of an aggregate amount of GBP 154,999,900 (one hundred fifty four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred British Pound Sterling) to be allocated to (i) the freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of GBP 154,998,640 (one hundred fifty-four million nine hundred ninety-eight thousand six hundred forty British Pound Sterling) and (ii) the legal reserve up to an amount of GBP 1,260 (one thousand two hundred sixty British Pound Sterling), the whole being fully paid up by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at GBP 12,600 (twelve thousand six hundred British Pound Sterling) divided into 12,600 (twelve thousand six hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound Sterling) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de décembre,

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Merion Finance, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 183.388 (la «Société»).

A comparu

Turnberry Rubicon Limited Partnership, une société existante valablement en vertu des lois de L'Écosse, ayant son adresse à 3-5 Melville Street, Edingburgh et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SL014578 Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de 12.500 GBP à 12.600 GBP par l'émission de nouvelles parts sociales avec une prime d'émission y attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission attachée par un apport en espèces de l'Associé Unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ces actions; et
4. Divers.

Après que l'agenda eut été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 100 GBP (cent Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 12.500 GBP (douze mille cinq cents livres sterling) à 12.600 (douze mille six cents Livres Sterling) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune avec une prime globale d'émission attachée d'un montant de 154.999.900 GBP (cent cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission pour un montant de 154.998.640 GBP (cent cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante Livres Sterling) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 1.260 GBP (mille deux-cent soixante livres sterling) (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par l'Associé Unique au moyen d'un apport en espèces d'une valeur globale de 155.000.000 GBP (cent-cinquante-cinq millions Livres Sterling), Augmentation de Capital»)

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale soit souscrite par l'Associé Unique par un apport en espèces d'un montant de 155.000.000 GBP (cent-cinquante-cinq millions Livres Sterling) (l'"Apport").

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 100 GBP (cent Livres Sterling) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales et à la prime globale d'émission attachée d'un montant de 154.999.900 GBP (cent cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission pour un montant de 154.998.640 GBP (cent cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante Livres Sterling) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 1.260 GBP (mille deux-cent soixante Livres Sterling), la totalité étant entièrement libérée par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 12.600 GBP (douze mille six cents Livres Sterling) divisé en 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit de temps à autre par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 6.800,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2013. Relation GRE/2013/5352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003114/151.

(140002148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Avinci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 183.122.

STATUTS

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stefaan MOENS, né le 13 avril 1973 à Temse, conseil économique, demeurant au: 2, boulevard Ernest Feltgen à L-1515 Luxembourg.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AVINCI S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille actions (1.000) avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toute circonstance, par la signature de l'administrateur unique ou en cas de pluralité, par la signature d'au moins deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Mr Stefaan MOENS, préqualifié.

Seulement 40,32 % du capital ont été libéré en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé administrateur de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stefaan MOENS, né le 13 avril 1973 à Temse, conseil économique, demeurant au: 2, boulevard Ernest Feltgen à L-1515 Luxembourg

- 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

- 3) Le siège social est fixé au 2, boulevard Ernest Feltgen à L-1515 Luxembourg.

- 4) Est nommé commissaire aux comptes ATS Consulting S.à. r.l., avec siège social à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 117.219.

- 5) Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prend fin à l'issue de l'assemblée ordinaire qui statue sur les comptes de l'année 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant préqualifié a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Moens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. LAC/2013/58953. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003463/130.

(140002890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Centre de Coiffure Paola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.066.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014007454/10.

(140007677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Gathi Succession S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.337.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour: GATHI SUCCESSION S.à r.l. SPF

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Geoffrey Hupkens

Référence de publication: 2014007622/15.

(140008056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Crèche Max & Moritz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 77A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.655.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007476/10.

(140008332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Der Schreiner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 112.624.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007487/10.

(140007885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

DeZaRo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.081.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007488/10.

(140007878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007493/10.

(140008298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Späicher-Wullmeis a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg F 358.

DISSOLUTION

En date du 31 décembre 2013, conformément à la décision prise et approuvée à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale, l'association «Späicher-Wullmeis a.s.b.l.», numéro d'immatriculation F358, a été dissoute.

L'argent du compte en banque a été versé à l'association «Ille aux Clowns a.s.b.l.».

Oberwampach, le 31 décembre 2013.

Rog Conrardy

Secrétaire

Référence de publication: 2014007309/14.

(140007580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Certus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 35A, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 48.094.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007456/10.

(140007882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Certus-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 113.214.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007457/10.

(140007883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Equiplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 58.153.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014007546/11.

(140007924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Coortechs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 96.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007472/10.

(140008373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Freko Echafaudages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.785.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007580/10.

(140008015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

HG Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaed.

R.C.S. Luxembourg B 118.502.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007663/9.

(140008566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**Actavis Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Watson Pharma Actavis S.à r.l.).**

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.475.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Watson Pharma Actavis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.475, with a share capital amounting to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 23, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2831 on November 22, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on October 31, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3037 on December 15, 2012.

THERE APPEARED:

Actavis Acquisition 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under

number B 149.490 and having a share capital amounting to seventy five thousand eight hundred fifty two Euro (EUR 75,852.-) (the Sole Shareholder),

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name from "Watson Pharma Actavis S.à r.l." to "Actavis Acquisition 2 S.à r.l." and subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company;

2. Removal of Paul Bisaro, with immediate effect, from his function as class A manager of the Company and granting of full and complete discharge;

3. Appointment of Adriaan Maurice Mulders as new class A manager of the Company;

4. Change of the financial year of the Company and subsequent amendment to article 12, first paragraph, of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company with the necessary amendments and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

6. Miscellaneous actions necessary to carry out the foregoing agenda items.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Watson Pharma Actavis S.à r.l." to "Actavis Acquisition 2 S.à r.l." and subsequently resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Actavis Acquisition 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to remove Paul Bisaro, with immediate effect, from his function as class A manager of the Company and resolves to grant him full discharge (*quitus*) for the performance of his mandate from the date of his appointment until the date of his removal.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, Adriaan Maurice Mulders, Vice President Tax, born on July 22, 1966 in Horst, the Netherlands, as new class A manager of the Company for an indefinite period of time.

In light of the foregoing, the composition of the board of managers of the Company is henceforth as follows:

- David A. Buchen, class A manager;
- Adriaan Maurice Mulders, class A manager
- Patrick L.C. Van Denzen, class B manager; and
- Fabrice Rota, class B manager.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that it begins on January 1 and ends on December 31 of each year and subsequently resolves to amend article 12, first paragraph, of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **12.1.** The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the following year."

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year, having started on November 1, 2013 shall end on December 31, 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above resolutions and resolves to authorize and empower any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company with the necessary amendments to the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de novembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Watson Pharma Actavis S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.475, disposant d'un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2831 le 22 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx le 31 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3037 le 15 décembre 2013.

A COMPARU:

Actavis Acquisition 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.490 et disposant d'un capital social de soixante-quinze mille huit cent cinquante-deux euros (EUR 75.852,-) (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de "Watson Pharma Actavis S.à r.l." à "Actavis Acquisition 2 S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2. Révocation de Paul Bisaro, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de classe A de la Société et octroi d'une pleine et entière décharge;

3. Nomination de Adriaan Maurice Mulders en tant que nouveau gérant de classe A de la Société;

4. Modification de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 12, premier paragraphe, des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., agissant individuellement, (i) pour procéder au nom de la Société aux modifications nécessaires et (ii) d'accomplir toutes les formalités y relatives, le cas échéant; et

6. Diverses actions nécessaires pour mener à bien l'ordre du jour qui précède.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "Watson Pharma Actavis S.à r.l." à "Actavis Acquisition 2 S.à r.l." et décide subséquentement de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Actavis Acquisition 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer Paul Bisaro, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de classe A de la Société et décide de lui accorder pleine décharge (quitus) pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa révocation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, Adriaan Maurice Mulders, Vice Président Tax, né le 22 juillet 1966, à Horst, les Pays-Bas, de résidence professionnelle au 51 Bleiswijkseweg, 2712 PB Zoetermeer, les Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Compte tenu de ce qui précède, la composition du conseil de gestion de la Société est désormais comme suit:

- David A. Buchen, gérant de classe A;
- Adriaan Maurice Mulders, gérant de classe A;
- Patrick L.C. Van Denzen, gérant de classe B; et
- Fabrice Rota, gérant de classe B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année et décide subséquemment de modifier l'article 12, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **12.1.** L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
"

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique prend acte que l'exercice social actuel, ayant débuté le 1^{er} novembre 2013 s'achèvera le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et décide d'autoriser tout gérant de la Société et tout employé de TMF Luxembourg S.A. pour procéder au nom de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54474. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002703/171.

(140001402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Harrow Securities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 158.068.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007660/9.

(140007931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.
